

Les officiels

Direction de l'Organisation :

Président d'Honneur :	Gérard LORGEUX
Président :	Gabriel BERTHELOT
Vice-président, délégué à l'organisation :	Patrick GUEGAN
Vice-président, délégué à la sécurité :	Christian JOSSO
Secrétaire Général :	Hugues JEHANNO
Secrétaire Général Adjoint :	Cédric JOSSO
Trésorière Générale :	Annie LE DAIN
Trésorier Général Adjoint :	Jean-Yves AUDDO
Responsable des équipes :	Romain MORICE
Responsable Hébergement et Restauration :	Christophe LE DASTUMER
Responsable Véhicules :	Pascal MOREAU
Responsables Partenaires :	Régis LAMOUR
	Olivier LORGEUX
Responsable Communication :	Bernard CATEL
Responsable Technique Départ :	Dominique LORIC
Responsable Technique Arrivée :	Henri MOREAC
Responsable Fléchage :	Emile LE GALLIC
Responsable Distribution Classements :	Jean-Michel MOREAC
Responsable Signaleurs :	Françoise BONNO
Responsable Animation et Village Partenaires :	Marianne GUILLARD
Responsable Caravane Publicitaire :	Régis LAMOUR

Direction de la Course :

Directeur de l'Epreuve :	Gabriel BERTHELOT
Directeur de l'Organisation :	Hugues JEHANNO
Président du Jury :	Mladen DURLIN (CROATIE)
Commissaires Titulaires :	Henri PECQUENARD
	Jacky BOTTON
Juge à l'Arrivée :	Yann ROBIC
Chronométreurs Officiels :	Nicolas GUERIN
	Marc LE FORESTIER
Commissaires Moto :	Norbert JEANNEAU
	Patrice TEFFAINE
Agent de contrôle antidopage :	Marie-Antoinette CANU
Infos Course :	Katell GUEGUEN
Moto-Infos :	L'ECHAPPEE
Ardoisier :	Joël GUILLO
Régulateur :	Christophe LE DASTUMER
Médecin :	Dr Anne LE MOING

Organisation :

Animateurs officiels:	Daniel MANGEAS
	Philippe LE MAIRE
	Christian JOSSO
Photo-finish - Classements :	MATSPORT
Secrétariat Permanence :	Céline BERTHELOT
Salle de Presse :	Morgane GARNIER
Liaisons radios :	L'ECHAPPEE
Sécurité de l'épreuve :	GENDARMERIE NATIONALE
	ABEC
Voitures Assistance Neutres (3) :	L'ECHAPPEE (2), CD 56 (1)
Ambulances (2) :	Ambulances RAULT

Les étapes

Samedi 3 août : ➤ ELVEN - PLOERMEL COMMUNAUTÉ (GOURHEL)

Dimanche 4 août : ➤ REGUINY - NAIZIN (Contre la montre individuel)
➤ BULÉON - LOCMINÉ

Le Trophée Centre Morbihan est organisé

En partenariat avec :



Avec le concours de :



Remerciements :

- Le Comité des fêtes de Régigny, de Moustoir-Ac, de Radenac, de Saint-Jean de Villenard, d'Elven et l'Amicale des écoles publiques de Naizin.
- Les Ambulances RAULT
- L'Association des Motards : ABEC
- L'Olympic Cycliste de Locminé

Règlement général

Article 1 : Présentation

Inscrit au calendrier de la coupe des nations juniors UCI, le 20^e TROPHEE CENTRE MORBIHAN, classé 2.Ncup est organisé par l'association du Trophée Centre Morbihan, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il se dispute les 3 et 4 août et comprend 3 étapes : deux étapes en ligne et un contre la montre individuel.

Article 2 : Participation

Le TROPHEE CENTRE MORBIHAN est ouvert aux coureurs hommes juniors. Cette épreuve sera disputée par équipes de 6 coureurs avec un minimum de 4 coureurs. Elle est ouverte uniquement aux équipes nationales et aux équipes mixtes (art. 2.14.035 à 2.14.039 du règlement UCI).

Un coureur junior ne peut participer à plus de 5 courses du calendrier de la coupe des nations juniors, hormis les épreuves des championnats du monde et des championnats continentaux (art. 2.14.037 du règlement UCI).

Article 3 : Classement de la Coupe des Nations Juniors

La coupe des nations juniors attribue des points seulement aux nations par l'accumulation de points individuels. Seul existe un classement par nation.

A chaque étape, il est attribué des points aux six premiers coureurs du classement suivant le barème ci-après :

Classement	Points
1	6
2	5
3	4
4	3
5	2
6	1

A l'issue de l'épreuve, il est attribué des points aux 20 premiers coureurs du classement général final suivant le barème ci-après :

Classement	Points
1	30
2	25
3	20
4	17
5	16
6	15
7	14
8	13
9	12
10	11
11	10
12	9
13	8
14	7
15	6
16	5
17	4
18	3
19	2
20	1

Seules figurent au classement par nations les équipes nationales ayant participé à l'épreuve.

Le classement par nation est obtenu par l'addition des points obtenus par les 3 meilleurs coureurs de la nation dans chaque épreuve.

A l'issue de chaque épreuve, les nations ex aequo au classement général seront départagées par le plus grand nombre de 1^{ère} places, 2^{ème} places, etc. en considérant uniquement les places attribuant des points. Si elles sont encore ex aequo, c'est leur meilleur classement dans l'épreuve la plus récente qui départagera les nations.

Les nations ex aequo au classement final seront départagées par le plus grand nombre de 1^{ère} places, 2^{ème} places, etc.

Article 4 : Permanence

La permanence d'accueil, où les responsables d'équipes licenciés doivent confirmer les partants, se déroulera le vendredi 2 août de 15h00 à 16h45 à la Salle Multifonctions, Rue des Vénètes - Zone de Kerjean à Locminé.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires et de la direction générale de l'organisation, est fixée à 17h00 au même lieu.

La présentation officielle des équipes aura lieu dans les rues de Locminé. Cette dernière obligatoire fera l'objet d'un communiqué spécial de l'organisation.

Article 5 : Ordre des voitures lors de la première étape

L'ordre des voitures fixée par l'article 2.14.046 du règlement UCI sera le suivant :

1. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs dans l'ordre du classement de la coupe des nations tel qu'il est établi à la veille de l'épreuve
2. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs mais qui n'ont pas encore obtenu de points au classement de la coupe des nations
3. les voitures des équipes n'ayant pas confirmé leurs coureurs partants dans le délai visé par l'article 1.2.090
4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs

Dans les groupes 2, 3 et 4 l'ordre est fixé par tirage au sort.

La voiture d'une équipe visée au point 1 ou 2, mais qui se trouve dans un des cas visés au point 3 ou 4, sera dans le groupe 3 ou 4, suivant le cas.

Les règles ci-dessus s'appliquent à la première étape d'une épreuve par étapes, l'ordre des véhicules lors des autres étapes étant déterminé par le classement individuel au temps.

Article 6 : Radio-Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence "Radio Tour" : 157.5750

Article 7 : Classement Général Individuel au Temps

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés par les chronomètres dans chacune des étapes, en tenant compte des pénalités éventuelles (article 2.6.014).

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les centièmes de seconde enregistrés lors du contre la montre individuel sont réincorporés dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée (article 2.6.015).

Le leader du classement général individuel au temps porte un maillot jaune.

Article 8 : Classement Général Individuel aux Points

Le classement général individuel aux points est établi par l'addition des points attribués à l'arrivée de chacune des 3 étapes, selon la cotation suivante :

- Pour les 2 étapes en ligne, respectivement du 1^{er} au 15^e : 25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 et 1 points.
- Pour l'étape contre la montre, respectivement du 1^{er} au 10^e : 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 et 1 points.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement général individuel aux points, les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel aux points porte un maillot vert.

Article 9 : Classement Général par Equipes

Le classement par équipes de chaque étape s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, en tenant compte des pénalités éventuelles. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition du classement par équipes de chaque étape. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes d'étape
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes d'étape
- Etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Article 10 : Classement Général Individuel du "Meilleur Grimpeur"

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte. La cotation des points sera celle mentionnée :

- Côtes de 1^e catégorie : 8 - 6 - 4 - 2 - 1 aux 5 premiers
- Côtes de 2^e catégorie : 6 - 4 - 2 - 1 aux 4 premiers

En cas d'égalité au classement général individuel du Meilleur Grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes de 1^e catégorie
2. Nombre de premières places dans les côtes de 2^e catégorie
3. Classement Général Individuel au Temps

Pour figurer au classement général individuel du "Meilleur Grimpeur", les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel du "Meilleur Grimpeur" porte un maillot blanc à pois rouges.

Article 11 : Classement Général Individuel du "Dolmen" - Sprint Intermédiaire

Le classement du Dolmen s'obtient par l'addition des points attribués à chaque sprint intermédiaire.

La cotation des points sera celle mentionnée : 5 - 3 - 2 et 1 aux 4 premiers de chaque sprint intermédiaire.

En cas d'égalité au classement général individuel du "Dolmen", il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les sprints intermédiaires
2. Nombre de deuxièmes places dans les sprints intermédiaires
3. Nombre de troisièmes places dans les sprints intermédiaires
4. Classement Général Individuel au Temps

Pour figurer au classement général individuel du "Dolmen", les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel du "Dolmen" porte un maillot blanc.

Article 12 : Classement Général Individuel du "Meilleur Jeune"

Le classement général individuel du "Meilleur Jeune" est établi pour les juniors 1^{re} année (17 ans) suivant le classement général individuel au temps.

Le leader du classement général individuel du "Meilleur Jeune" porte un maillot bleu.

Article 13 : Classement Général du "Combiné"

Le classement général individuel du combiné s'obtient par l'addition des points enregistrés à chaque étape dans les différents classements individuels selon les barèmes établis :

- Classement de chaque étape : 10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers
- Classement Sprint Intermédiaire de l'étape (1^{er} et 3^{er} étape) : 10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers.
- Classement Meilleur Grimpeur de l'étape (1^{er} et 3^{er} étape) : 10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers.

En cas d'égalité, il est fait appel au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement général individuel du "Combiné", les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan. Le leader du classement général individuel du "Combiné" porte un maillot rouge.

Article 14 : Contre La Montre Individuel

L'ordre des départs du contre la montre sera déterminé par la place occupée au classement général individuel au temps à l'issue de la 1^{er} étape, le dernier coureur classé partant le premier. L'horaire du premier coureur sera calculé de façon à ce que le dernier coureur parte à 11 h 00. Les départs se feront toutes les minutes sauf pour les 10 derniers partants où les départs se feront toutes les 2 minutes.

Article 15 : Délai d'élimination

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps du vainqueur augmenté de 10 % pour les étapes en ligne et de 25 % pour le contre-la-montre individuel. Toute situation d'exception peut être tranchée par le collège des commissaires après consultation de la direction de l'organisation.

Article 16 : Règles des 3 derniers km

La règle des 3 derniers km s'appliquera pour la 1^{ère} et 3^{ème} étape selon l'article 2.6.027

Article 17 : Protocole

A l'issue la 1^{ère} et 2^{ème} étape, doivent se présenter au protocole après l'arrivée :

- le vainqueur de l'étape
- le leader du classement général individuel au temps
- le leader du classement général individuel aux points
- le leader du classement général individuel du "Meilleur Grimpeur"
- le leader du classement général individuel du "Dolmen"
- le leader du classement général individuel du "Meilleur Jeune"
- le leader du classement général du "Combiné"
- l'équipe leader du classement par équipe

A l'issue la 3^{ème} étape, pour le protocole final, doivent se présenter au protocole après l'arrivée :

- le vainqueur de l'étape
- les 3 premiers du classement général individuel au temps
- le leader du classement général individuel aux points
- le leader du classement général individuel du "Meilleur Grimpeur"
- le leader du classement général individuel du "Dolmen"
- le leader du classement général individuel du "Meilleur Jeune"
- le leader du classement général du "Combiné"
- le coureur désigné le plus combatif
- l'équipe leader du classement par équipe
- la nation leader du classement de la coupe des nations juniors et son directeur sportif

Ordre des maillots en cas de cumul lors des différents classements :

- a) Maillot jaune (classement général individuel au temps),
- b) Maillot vert (classement général individuel aux points),
- c) Maillot blanc à pois rouges (classement général individuel du "Meilleur Grimpeur"),
- d) Maillot blanc (classement général individuel du "Dolmen"),
- e) Maillot bleu (classement général individuel du "Meilleur Jeune"),
- f) Maillot rouge (classement général du "Combiné")

Au départ de chaque étape, la nation leader du classement de la coupe des nations juniors devra se présenter au podium.

Article 18 : Autorisation parentale en cas d'intervention médicale

Tout coureur mineur à la date de l'épreuve devra fournir avant le départ une autorisation parentale en cas d'intervention médicale selon le modèle fourni par l'organisation. Le coureur ne délivrant pas cette autorisation se verra refuser le départ.

Article 19 : Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage aura lieu dans le local réservé à cet effet, près de la ligne d'arrivée.

Article 20 : Prix

Voir détail des prix ci-joint dans le guide technique.

Article 21 : Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de l'U.C.I.

vendredi 2 août 2013

- 15 h 00 - 16 h 45 :** Ouverture de la permanence à la Salle Multifonctions à Locminé : Accueil des équipes. Confirmation des partants.
- 14 h 00 - 16 h 45 :** Pose des équipements Radio à la Halle des Sports.
- 17 h 00 :** Réunion des Directeurs Sportifs en présence de la Direction de l'épreuve et du Collège des Commissaires.
- 18 h 30 :** Défilé des équipes dans les rues de Locminé et présentation des équipes sur le parvis de l'église. Départ rue Olivier de Clisson.
- 20 h 00 :** Soirée Gala d'ouverture à la salle multifonction sur invitation.

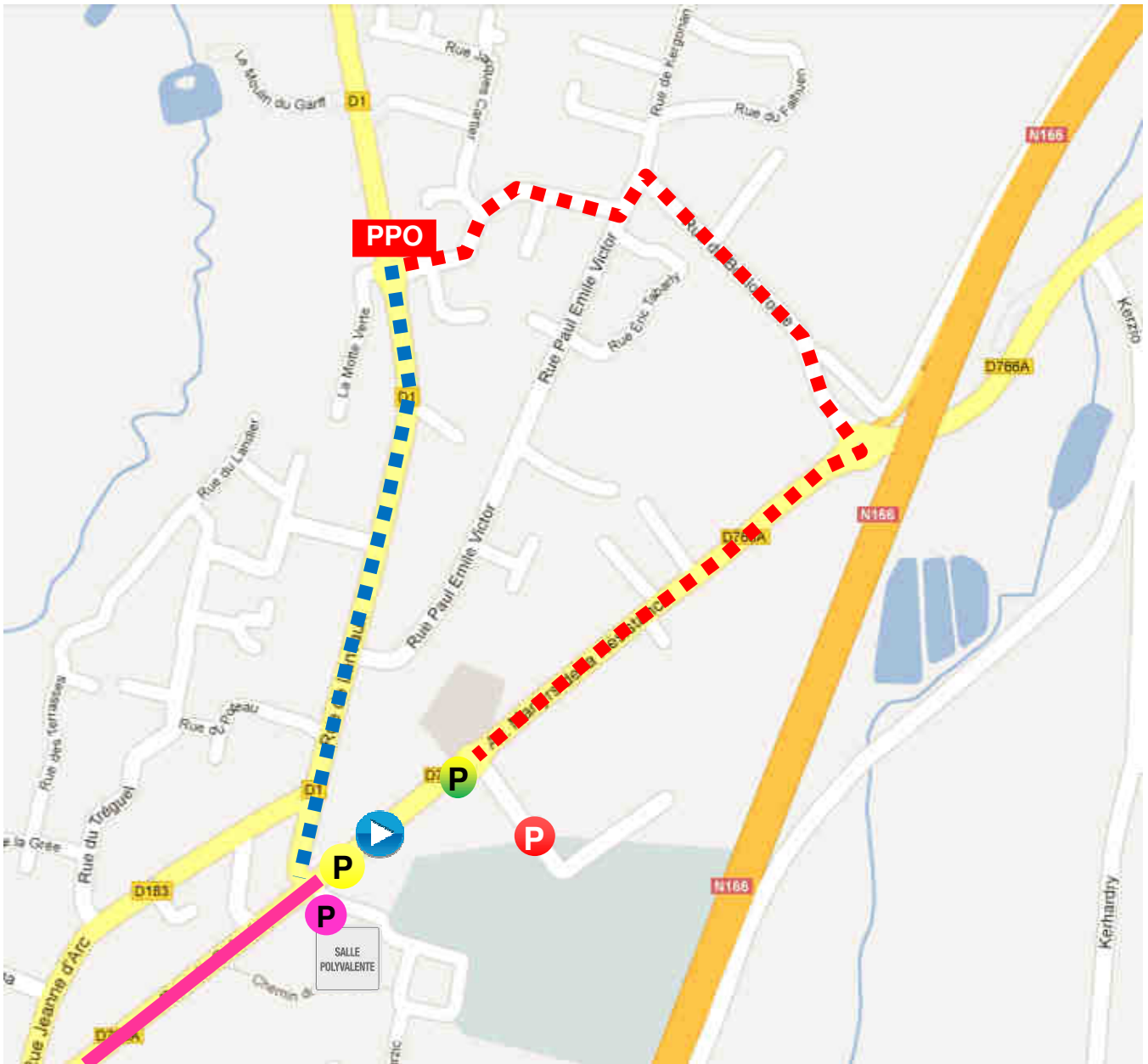
Plan du défilé des équipes



1^e étape :

ELVEN - PLOERMEL COMMUNAUTÉ (GOURHEL)






- 10 h 00 - 11 h 00 :** Permanence : Salle Multifonctions à Locminé.
- 10 h 30 :** Réunion des pilotes en présence de la direction de l'épreuve et du jury des commissaires à la Salle Multifonctions à Locminé.
- 11 h 00 :** Restauration des officiels à la Salle Multifonctions.
- 12 h 30 :** Départ de Locminé en direction d'Elven
- 14 h 00 :** Appel des concurrents par équipes. Signature des coureurs. Contrôle des développements par équipes.
- 14 h 20 :** Départ de la 1^e étape Elven – Ploërmel Communauté (Gourhel) en présence de la Municipalité, des autorités locales et des invités.
- 16 h 00 :** Arrivée sur le circuit de Gourhel,
Premier passage sous la banderole pour parcourir 5 fois un circuit long de 8,800 km.
- 17 h 10 :** Arrivée des coureurs.
Dérivation des voitures des Directeurs sportifs
(600 m avant la ligne d'arrivée, à gauche).
- 17 h 20 :** Protocole officiel
Permanence d'arrivée : Mairie de Gourhel
Salle de Presse : Salle des fêtes de Gourhel
Contrôle médical : mobil-home aux abords de la ligne d'arrivée
- 18 h 00 :** Vin d'honneur offert par la société Pacific à la Salle des fêtes de Gourhel



Pour arriver au PPO (Point de passage obligatoire), tous les véhicules devront arriver en provenance de la commune de Trédion

	Itinéraire à emprunter obligatoirement pour rejoindre le départ
	Itinéraire Véhicules Avant Course
	Itinéraire Course
	Parking véhicule organisation avant course
	Parking véhicule organisation arrière course
	Parking Caravane Publicitaire
	Départ fictif
	Parking Équipes

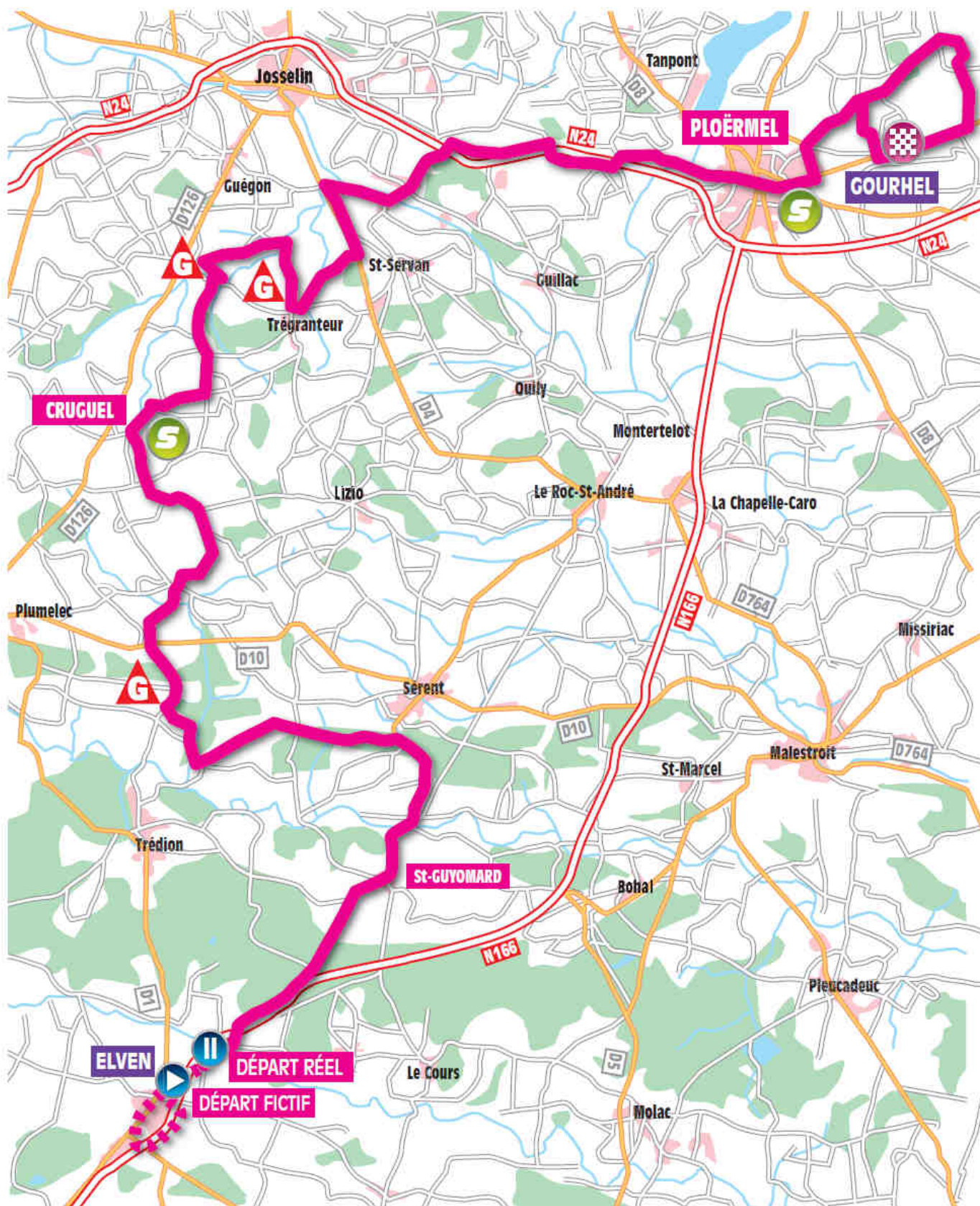
ELVEN - PLOËRMEL COMMUNAUTÉ (GOURHEL)

Route	Itinéraire	Km parcours	Km à parcourir	Caravane pub	Horaires de Passage	
					40 km/h	42 km/h
D766A	ELVEN - Départ Fictif - Avenue Martyrs de la résistance			13:50	14:20	14:20
D1	Rue calvaire, rue Nationale, Avenue largouet					
D1	Rue opération savana, 1er rond point (tout droit)					
D183	Passage sous la 4 voies, 2ème rond point (tout droit, dir. Questembert)					
D183	Le Grand Landier (à droite), Route du bois d'Elven, à gauche Rue quintin					
D183	Rue rochefort (à droite), Rue du calvaire, Av. Martyrs de la résistance					
D766A	Rond-point sortie d'aggllo (tout droit) - Neutralisation de 6,300Km					
D766A	ELVEN - Départ Réel - Lieu-dit Kerzio - 500 m après le passage sous la 4 voies	0,000	107,000	14:00	14:30	14:30
D766A	SAINT-GUYOMARD - Passage à proximité de la localité	6,900	100,100	14:10	14:40	14:39
D766A	Lieu-dit Ridolet - commune de SERENT (à gauche, direction TREDION)	11,000	96,000	14:16	14:46	14:45
D133	CALLAC - commune de PLUMELEC - (à droite - dir. ST-AUBIN)	16,100	90,900	14:24	14:54	14:53
C	Lieu-dit Govello (début ascension)	18,600	88,400	14:27	14:57	14:56
C	Lieu-dit Lande du moulin à Vent (côte de 3% sur 2,6 km) 	19,600	87,400	14:29	14:59	14:58
C	Lieu-dit La Rabine - Traversée de la D 10	19,900	87,100	14:29	14:59	14:58
C	SAINT AUBIN - commune de PLUMELEC - Place Henri Le Gal (à droite)	21,600	85,400	14:32	15:02	15:00
D174	Lieu-dit Le Creux (à gauche vers la D160)	23,000	84,000	14:34	15:04	15:02
D160	Lieu-dit La Croix Blanche	24,100	82,900	14:36	15:06	15:04
D160	CRUGUEL - Panneau entrée d'agglomération 	26,600	80,400	14:39	15:09	15:08
D160	CRUGUEL - Centre de la localité (à droite)	26,900	80,100	14:40	15:10	15:08
D122	Lieu-dit Le Pont Digo (à gauche)	29,100	77,900	14:43	15:13	15:11
C	Lieu-dit Pourmabon	30,000	77,000	14:45	15:15	15:12
C	Lieu-dit Coët Bugat - commune de GUEGON	30,600	76,400	14:45	15:15	15:13
C	Lieu-dit Moulin de Penroc (début ascension)	32,100	74,900	14:48	15:18	15:15
C	Lieu-dit Penroc (à droite, direct. Bocabois) - côte 4,4% sur 1 km 	33,100	73,900	14:49	15:19	15:17
C	Lieu-dit Le Bot (à droite, direction Coët Digo)	34,800	72,200	14:52	15:22	15:19
C	Lieu-dit Moulin de Coët Digo (début ascension)	35,000	72,000	14:52	15:22	15:20
C	Lieu-dit Coët Digo - côte 6,7% sur 1 km 	36,000	71,000	14:54	15:24	15:21
C	Lieu-dit La Métairie (à gauche, sur la D122)	36,800	70,200	14:55	15:25	15:22
D122	Lieu-dit La Belle Etoile - commune ST SERVANT (à gauche dir. JOSSELIN)	39,000	68,000	14:58	15:28	15:25
D4	Lieu-dit Guilin (à droite direction GUILLAC sur la D123)	40,900	66,100	15:01	15:31	15:28
D123	Lieu-dit Saint-Gobrien (à gauche, direction GUILLAC)	42,300	64,700	15:03	15:33	15:30
D123	Croisement D323/D724 (à droite, direction PLOËRMEL)	44,300	62,700	15:06	15:36	15:33
D724	Lieu-dit La Pyramide - commune de LANOUEE	44,900	62,100	15:07	15:37	15:34
D724	Lieu-dit Morgan - commune de TAUPONT	47,600	59,400	15:11	15:41	15:38
D724	Lieu-dit Le Paradis (à gauche, direction PLOËRMEL)	50,700	56,300	15:16	15:46	15:42
D724	PLOËRMEL - Boulevard des Trentes - Rond-Point tout droit	51,400	55,600	15:17	15:47	15:43
D724	PLOËRMEL - Boulevard Foch, Place La Mennais, Rue Charles De Gaulle	52,100	54,900	15:18	15:48	15:44
D724	PLOËRMEL - Rond-Point Robert et Line Guillois (3ème sortie)	52,600	54,400	15:18	15:48	15:45
D724	PLOËRMEL - Avenue Georges Pompidou - Rond-Point (tout droit)	52,900	54,100	15:19	15:49	15:45
D724	PLOËRMEL - Avenue Georges Pompidou (devant le Routier) 	53,200	53,800	15:19	15:49	15:46
D724	PLOËRMEL - Rond-Point (à gauche Avenue Mendès-France, dir. Mauron)	53,400	53,600	15:20	15:50	15:46
D766E	PLOËRMEL - Rond-Point Avenue Pierre Mendès-France (à droite, D141)	54,300	52,700	15:21	15:51	15:47
D141	ENTREE CIRCUIT FINAL - Lieu-dit St Maur	56,000	51,000	15:24	15:54	15:50
D141	Lieu-dit Saint-Laurent - Commune de CAMPENEAC (à droite)	58,400	48,600	15:27	15:57	15:53
C	Lieu-dit La Chesnaie - Commune de CAMPENEAC (à droite)	58,800	48,200	15:28	15:58	15:54
C	Lieu-dit La Ville Pérot - Commune de CAMPENEAC (à droite)	61,000	46,000	15:31	16:01	15:57
D724	GOURHEL - 1er passage sur la ligne	63,000	44,000	15:34	16:04	16:00
	5 tours de 8,8 km à effectuer					
	2ème passage sur la ligne	71,800	35,200		16:17	16:12
	3ème passage sur la ligne	80,600	26,400		16:30	16:25
	4ème passage sur la ligne	89,400	17,600		16:44	16:37
	5ème passage sur la ligne	98,200	8,800		16:57	16:50
	ARRIVEE jugée face à la mairie de GOURHEL	107,000	0,000		17:10	17:02

Samedi 3 août 2013

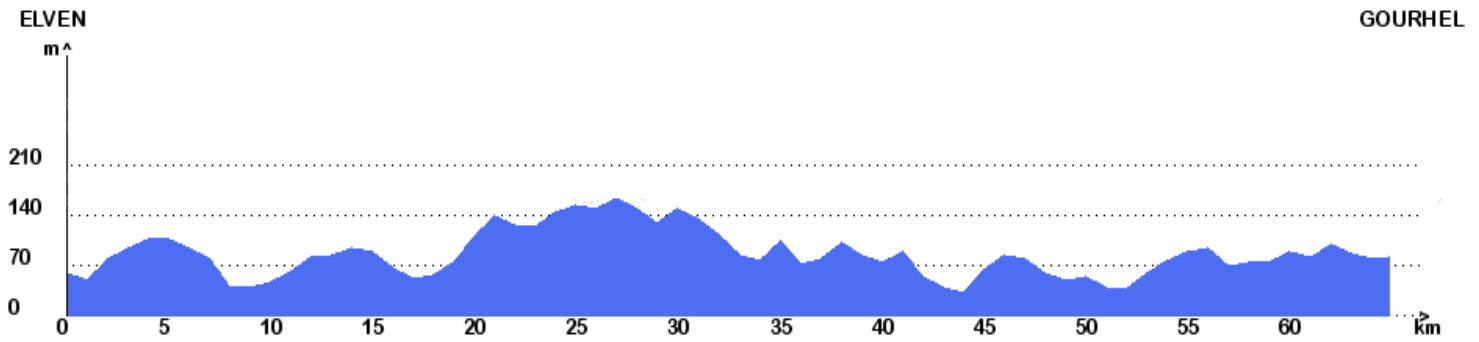
ELVEN - PLOËRMEL COMMUNAUTÉ (GOURHEL)

Itinéraire



Samedi 3 août 2013


Profil de l'étape en ligne















Samedi 3 août 2013

ELVEN - PLOËRMEL COMMUNAUTÉ (GOURHEL)

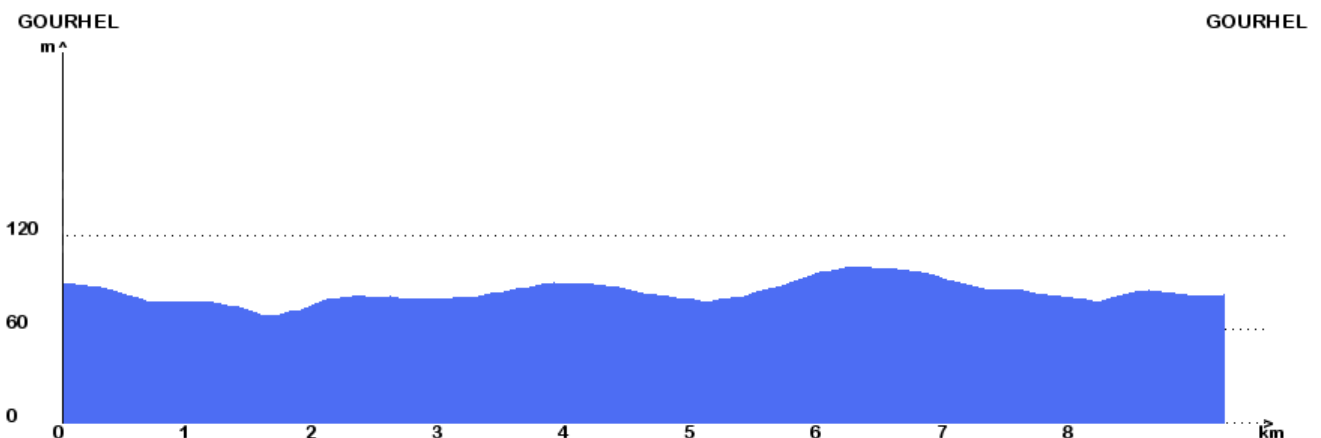
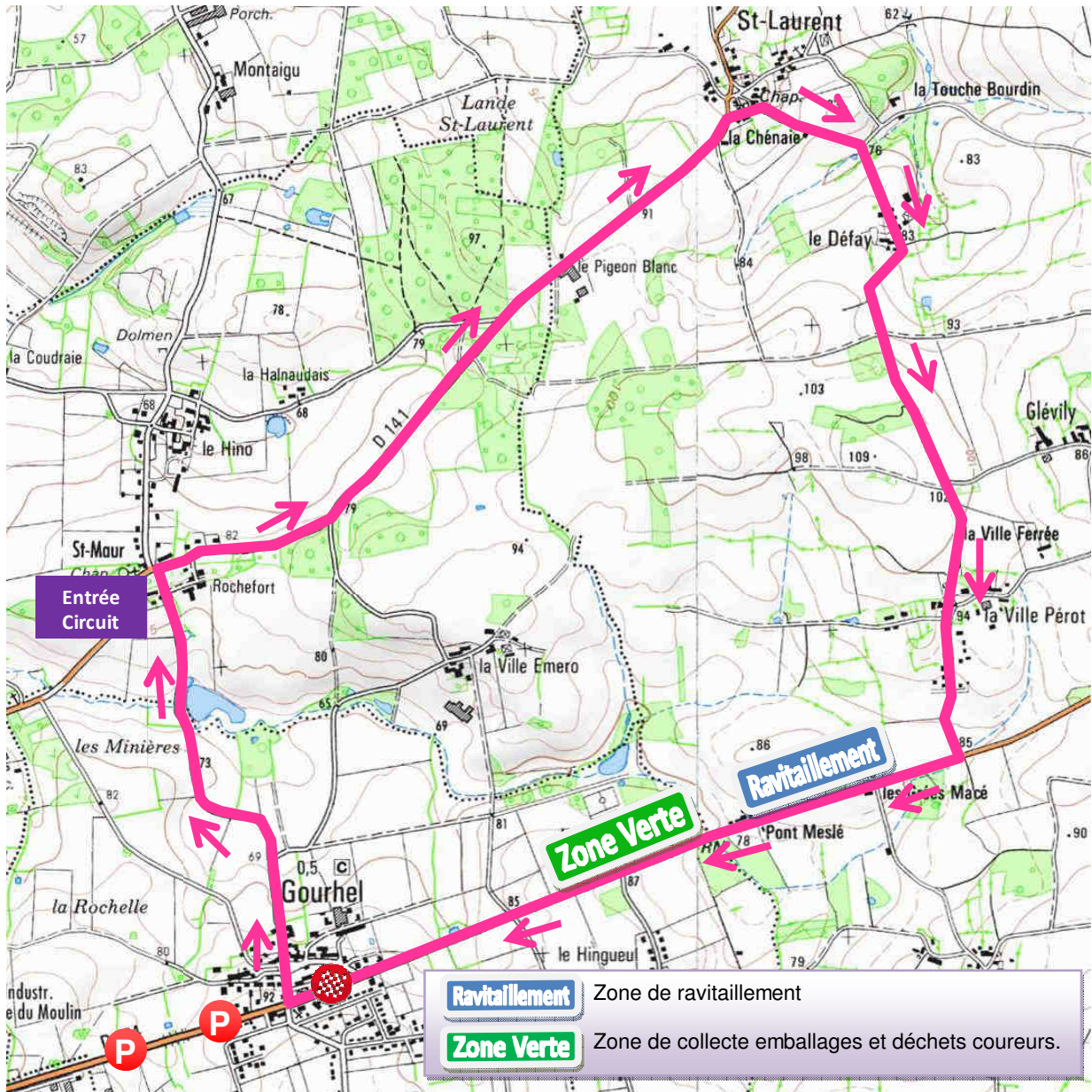
Points Dangereux

Km	Lieu	Observation	Photo
23,000	Lieu-dit Le Creux	 Intersection à gauche sur route étroite	
33,200 à 34,800	Lieu-dit Penroc	Route étroite sur 1,600 km	
34,800	Lieu-dit Le Bot	  DANGER Descente rapide, puis intersection à gauche	
44,300	Intersection D323/D724	 Ilots directionnels, à droite	
50,700	Lieu-dit Le Paradis	 Ilots directionnels, à gauche	
51,400	Boulevard des Trentes	 Ilots directionnels et rond-point Tout droit	
52,100	Boulevard Foch	 Ralentisseurs et rond-point Tout droit	
52,600	Rond-point Robert et Line Guillois	  DANGER Plots centraux et rond-point 3 ^{ème} sortie sur la gauche	

Km	Lieu	Observation	Photo
52,900	Avenue Georges Pompidou	 Ilots directionnels et rond-point Tout droit	
53,400	Avenue Mendès-France	  DANGER Bordure centrale et rond-point à gauche	
54,300	Avenue Mendès-France	 Ilots directionnels et rond-point à droite	
Circuit final	Saint-Laurent	  DANGER Après virage serré, bifurcation à droite sur route étroite	
	100 m après la ligne d'arrivée	 DANGER Après virage serré, bifurcation à droite sur route étroite	

Samedi 3 août 2013

Circuit Final de Gourhel
(8,800 km)





2e étape :
REGUINY - NAIZIN
CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL

7,200 Km

- 8 h 00 :** Réception des équipes, des officiels et des suiveurs devant la caserne des Pompiers de Régigny.
- 8 h 40 :** Appel du premier coureur (voir ordre de départ).
- 8 h 45 :** Départ de la voiture ouvreuse officielle.
- 8 h 50 :** Départ du premier coureur.
- 11 h 00 :** Départ du dernier coureur, suivi du véhicule Fin de Course.
- 11 h 15 :** Compétition terminée
Protocole officiel
Permanence d'arrivée : Mairie
Salle de Presse : Mairie
Douches - Vestiaires : Terrain des Sports
- A partir de 11 h 00 :** Restauration Equipes et Officiels : Salle des Fêtes

Parcours du contre-la-montre:

Départ : Devant la caserne des Pompiers de Régigny

D203, Place de Cui, Le Crano, La Motten, Le Rohalet, Porhman, La Villeneuve, NAIZIN, traversée de la D180 et D17







Arrivée : Devant la mairie de Naizin

**SECURITE : Chaque coureur sera accompagné d'un véhicule (moto, voiture).
Des signaleurs seront présents à toutes les intersections.
Bien entendu, la circulation sera interdite de 8 h 30 à 11 h 30
dans le sens NAIZIN-REGUINY.**

Dimanche 4 août 2013

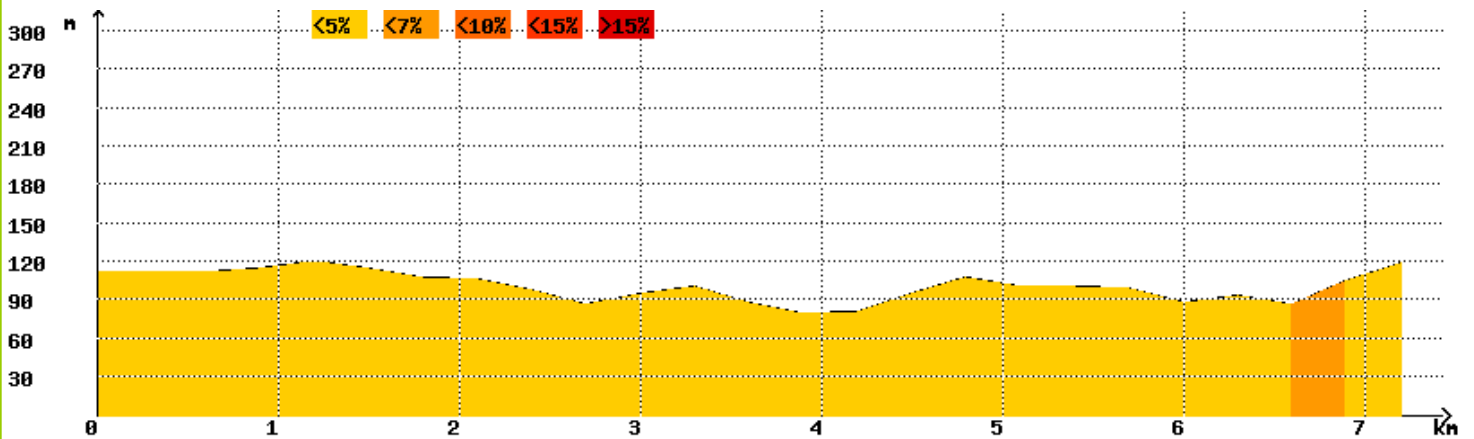
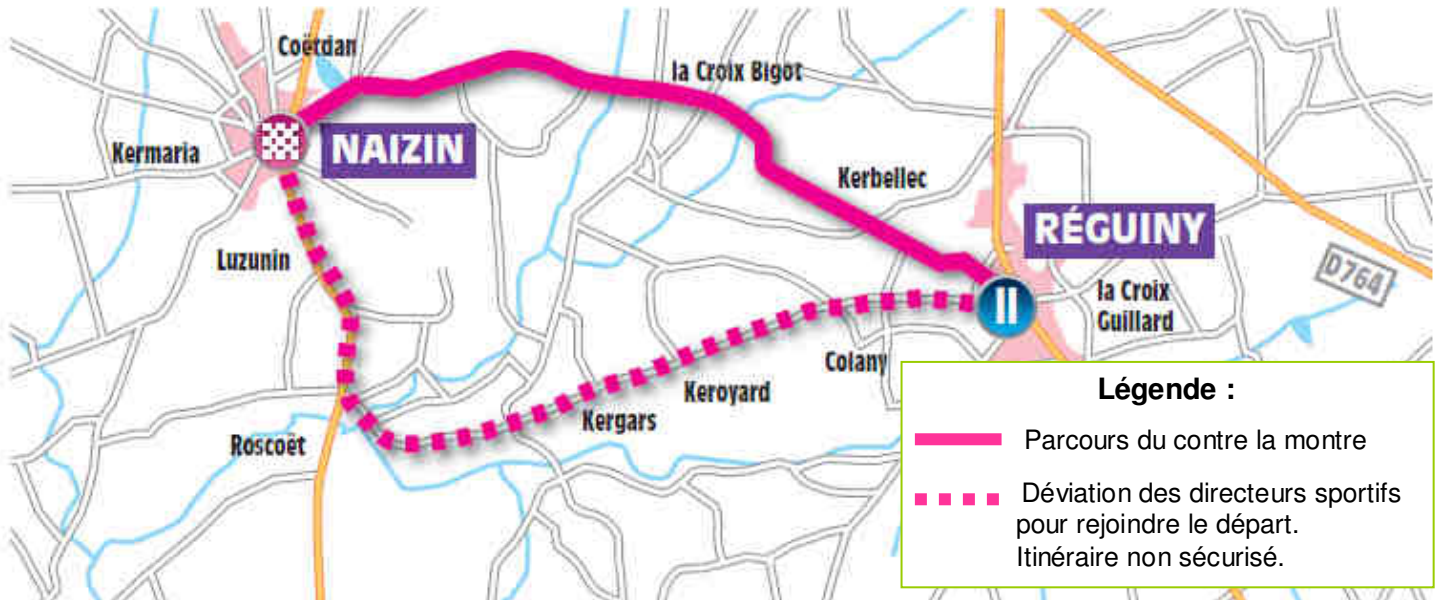
Zone de départ Réguiiny



	Itinéraire à emprunter pour rejoindre le départ en provenance de Naizin		Départ
	Itinéraire Course		Parking véhicule organisation
	Parking Equipes		Podium L'échappée

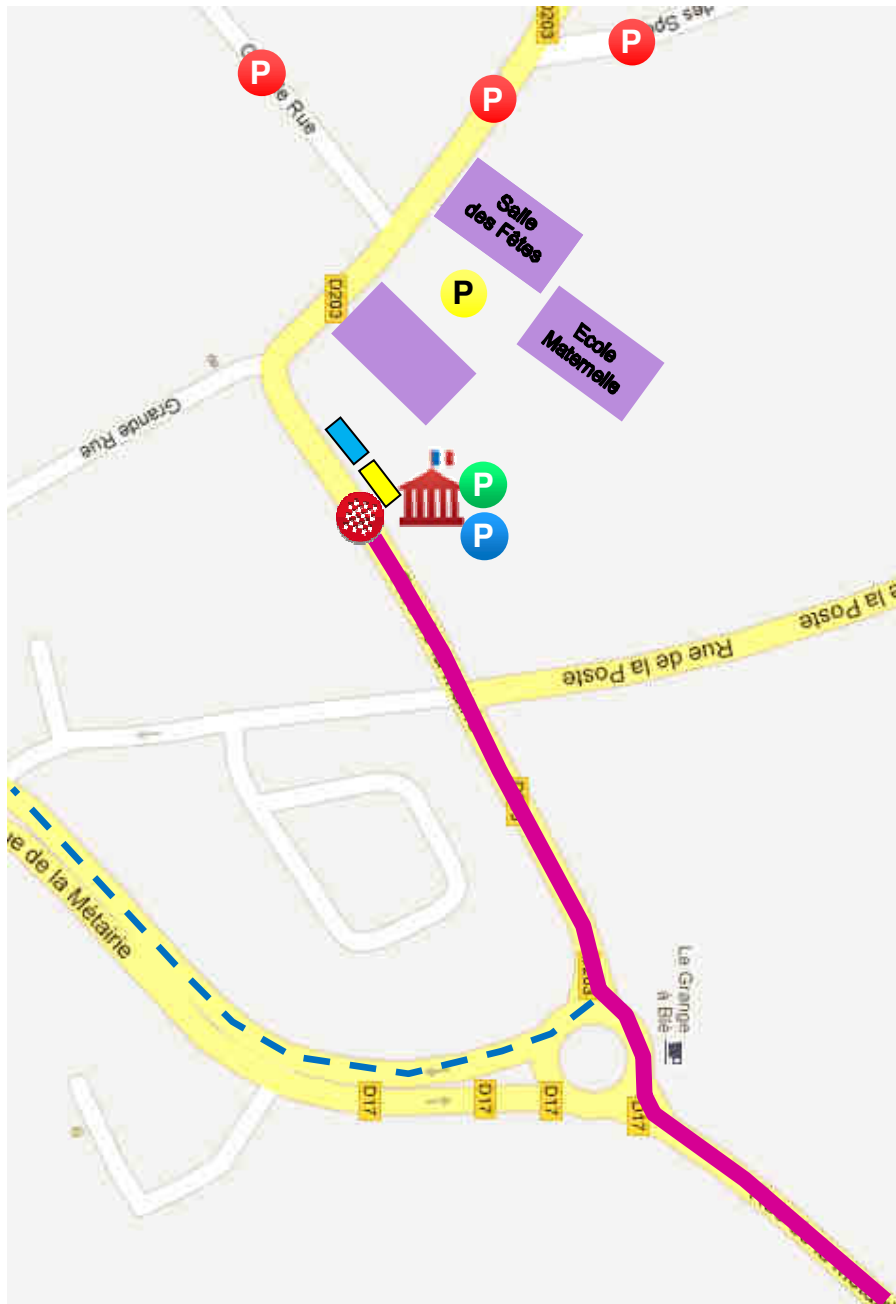
Dimanche 4 août 2013

REGUINY - NAIZIN
CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL



Dimanche 4 août 2013

Zone d'arrivée Naizin



■ ■ ■	Itinéraire dérivation à l'arrivée des véhicules ne possédant pas le rond rouge.	●	Arrivée	●	Permanence
—	Itinéraire Course	■	Podium Commissaires	●	Salle de Presse
●	Parking Officiels	■	Podium Protocole C.A.		
●	Parking Equipes				

Dimanche 4 août 2013

3^e étape :
BULÉON - LOCMINE

- 14 h 15 :** Rassemblement des coureurs. Appel des coureurs par équipes.
Signature et contrôle des développements par équipes.
Présentation des leaders de l'épreuve.
- 14 h 35 :** Départ de Buléon en présence de M. Le Maire.
- 16 h 00 :** Arrivée sur le circuit de Locminé.
Premier passage sous la banderole pour parcourir 5 fois un circuit long de 7,200 km.
- 17 h 05 :** Arrivée des coureurs.
Dérivation des voitures des Directeurs sportifs
(200 mètres avant la ligne d'arrivée, à gauche).
- 17 h 10 :** Protocole final
Permanence d'arrivée : Maison des Associations
Salle de Presse : Maison des Associations
Douches - Vestiaires : Stade Municipal
Contrôle médical : mobil-home aux abords de la ligne d'arrivée
- 18 h 00 :** Apéritif d'honneur, Village des Partenaires

Dimanche 4 août 2013
Zone de départ Buléon



Pour arriver au PPO (Point de passage obligatoire), tous les véhicules devront arriver de la voie express N24 en direction de Rennes (sortie Buléon).

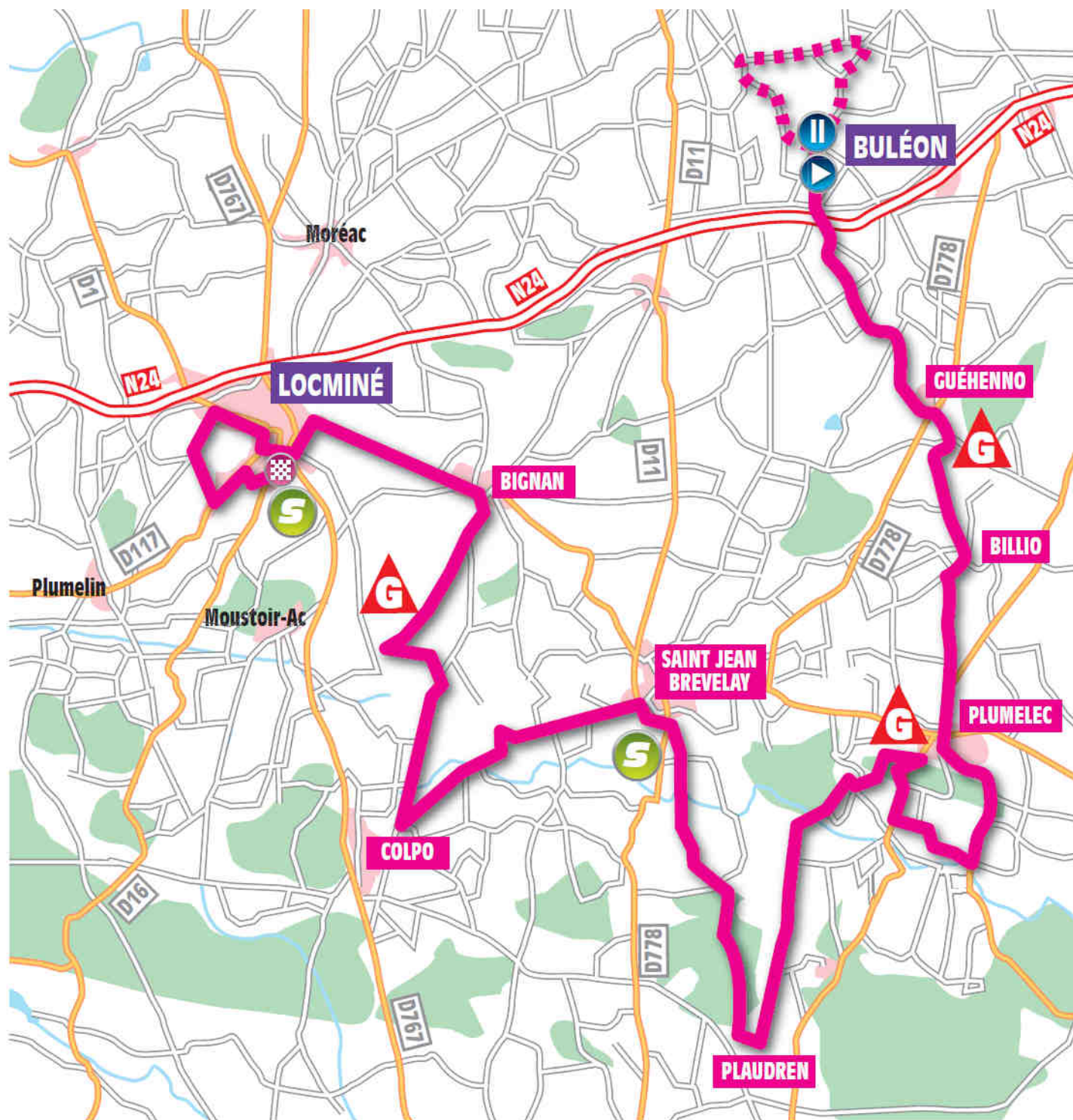
	Itinéraire à emprunter obligatoirement pour rejoindre le départ
	Itinéraire Véhicules Avant Course
	Itinéraire Course
	Parking véhicule organisation avant course
	Départ fictif
	Parking véhicule organisation arrière course
	Parking Équipes
	Parking Caravane Publicitaire (Mairie)

Route	Itinéraire	Km parcourus	Km à parcourir	Caravane pub	Horaires de Passage	
					40 km/h	42 km/h
	BULEON - Départ Fictif - Rue Georges Grignon Eglise (à gauche sur le D165, direction RADENAC), Kergario (à droite) La Croix Zoro - commune de LANTILLAC (à droite, direct. BULEON) BULEON - Traversé de la localité vers la Mairie - Neutralisation de 7,9 km			14:05	14:35	14:35
D155	BULEON - Départ Réel au panneau sortie d'agglomération	0.000	98.600	14:15	14:45	14:45
D155	Le Maigris (tout droit, à gauche après le pont, et au rond-point à droite)	1.200	97.400	14:16	14:46	14:46
D165	Lieu-dit St Anne de Buléon	2.500	96.100	14:18	14:48	14:48
D165	GUEHENNO - Traversée de la D778 et à droite rue de l'église	5.900	92.700	14:23	14:53	14:53
C	GUEHENNO - Eglise, à gauche, puis à droite dir. Le Mont	6.100	92.500	14:24	14:54	14:53
C	Le Mont (à droite, puis à gauche) - ascension de 5% sur 500 m	6.800	91.800	14:25	14:55	14:54
C	Intersection D165 (à gauche, dir. BILLIO)	7.300	91.300	14:25	14:55	14:55
D165/D122	BILLIO - Localité (à gauche, puis à droite dir. PLUMELEC)	9.300	89.300	14:28	14:58	14:58
D165	ZA de la Loge (à droite)	12.500	86.100	14:33	15:03	15:02
D126	PLUMELEC - Localité (à gauche, et à droite dir. Tredion)	13.200	85.400	14:34	15:04	15:03
D1	Intersection D1/C8 (à droite, petit circuit du GP de Plumelec)	16.300	82.300	14:39	15:09	15:08
C8	Intersection C8/D126 (à droite) - début ascension	18.600	80.000	14:42	15:12	15:11
D126	Côte de Cadoudal (ascension de 6% sur 1,400 km)	20.000	78.600	14:45	15:15	15:13
D126	PLUMELEC - Rond-Point (à gauche Chemin de Chaupas, dir. PLAUDREN)	20.500	78.100	14:45	15:15	15:14
C	Lieu-dit Pont de Kergonan	23.600	75.000	14:50	15:20	15:18
C	Kermiser - commune de PLAUDREN (à droite dir. SAINT JEAN BREVELAY)	28.200	70.400	14:57	15:27	15:25
D182	Lieu-dit Saint Nicolas	32.200	66.400	15:03	15:33	15:31
D182	ST JEAN BREVELAY - Intersection D182/D778 (à droite)	35.200	63.400	15:07	15:37	15:35
D778	ST JEAN BREVELAY - Rond-Point sur la rue de Rohan (à gauche)	35.300	63.300	15:07	15:37	15:35
D778bis	ST JEAN BREVELAY - Rue de Rohan au panneau 50 km/h	35.800	62.800	15:08	15:38	15:36
D778bis	ST JEAN BREVELAY - Rond-Point (à gauche, direct. COLPO)	36.200	62.400	15:09	15:39	15:36
D115	Lieu-dit Kerfrolo	37.700	60.900	15:11	15:41	15:38
D115	COLPO - Entrée localité (à droite dir. BIGNAN sur la D150)	42.400	56.200	15:18	15:48	15:45
D150	Lieu-dit Le Bézo (tout droit) - début ascension	45.000	53.600	15:22	15:52	15:49
C	Lieu-dit Kohkastel (à droite)	46.800	51.800	15:25	15:55	15:51
C	Côte de lhuelgoët (ascension de 3,5% sur 2,600 km)	47.600	51.000	15:26	15:56	15:53
C	Treuliec (tout droit sur la D150)	49.700	48.900	15:29	15:59	15:56
D150	BIGNAN - Rue Perrine Samson (à gauche sur la D1)	50.700	47.900	15:31	16:01	15:57
D 1	BIGNAN - Rond-Point de la rue de l'Industrie (tour droit)	51.400	47.200	15:32	16:02	15:58
D 1	LOCMINE - Entrée agglomération rond-point (tout droit)	54.600	44.000	15:36	16:06	16:03
D 1	LOCMINE - Rond-Point Rue Pierre Guillemot (à gauche, direct. Vannes)	55.100	43.500	15:37	16:07	16:03
D16	LOCMINE , au rond-point de la Gare (à droite) - ENTREE CIRCUIT FINAL	55.700	42.900	15:38	16:08	16:04
	5 tours de 7,2 km à effectuer					
	1 ^{er} Passage sur la ligne d'arrivée	62.600	36.000	15:48	16:18	16:14
	2 ^e Passage sur la ligne d'arrivée	69.800	28.800		16:29	16:24
	3 ^e Passage sur la ligne d'arrivée	77.000	21.600		16:40	16:35
	4 ^e Passage sur la ligne d'arrivée	84.200	14.400		16:51	16:45
	5 ^e Passage sur la ligne d'arrivée	91.400	7.200		17:02	16:55
	ARRIVEE jugée face à la médiathèque	98.600	0.000		17:12	17:05

Dimanche 4 août 2013

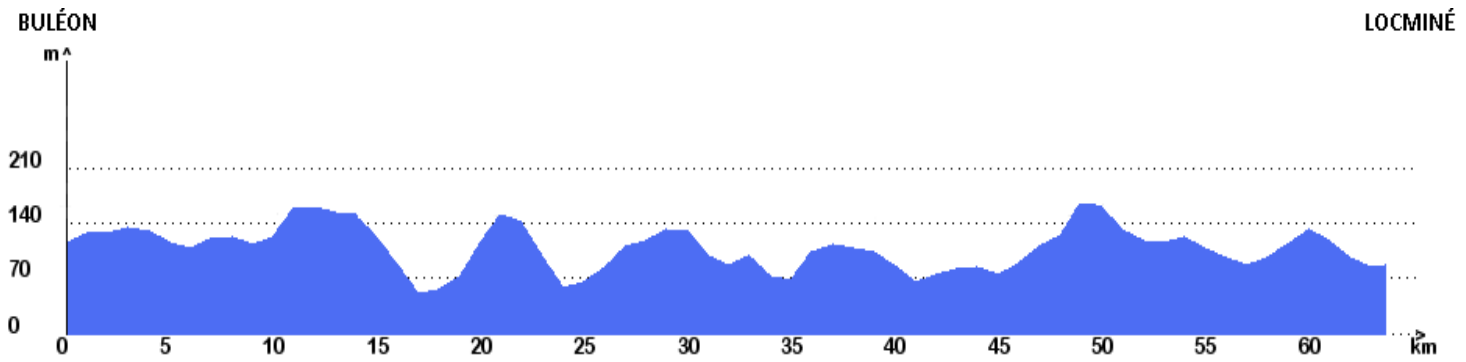
BULÉON - LOCMINÉ

Itinéraire



Dimanche 4 août 2013

Profil de l'étape en ligne

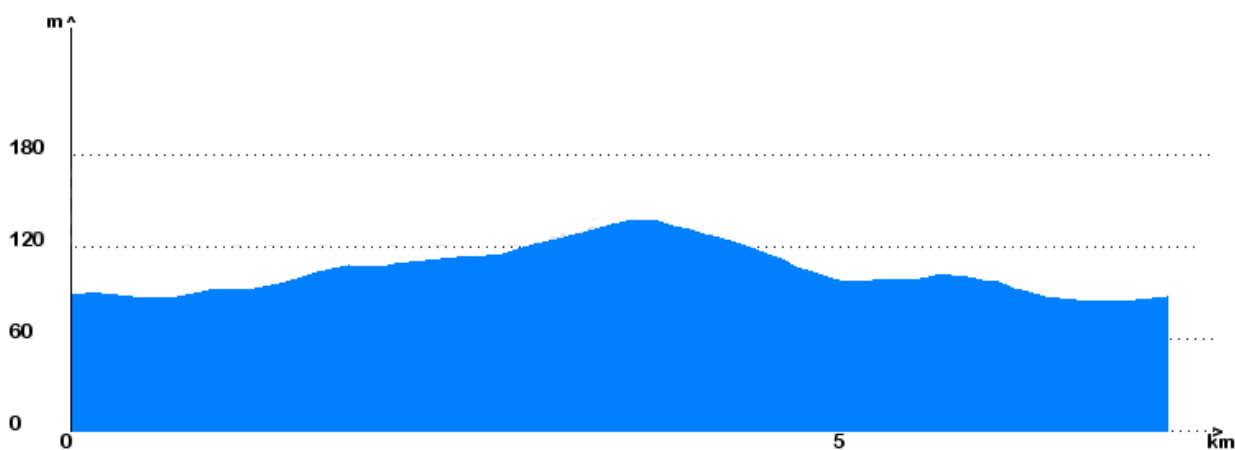
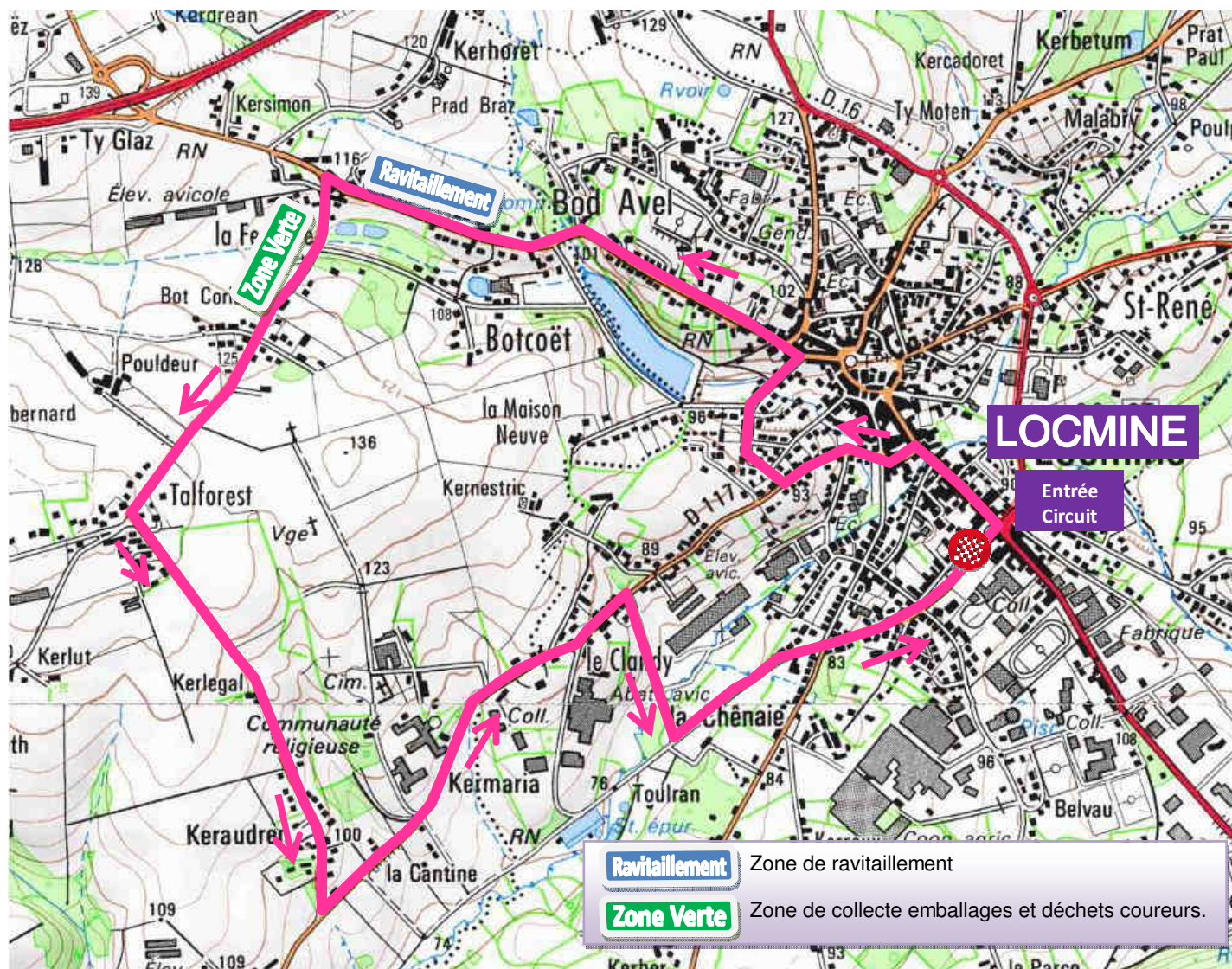


Km	Lieu	Observation	Photo
1,200	Le Maigris	 Ilots directionnels et rond-point A droite	
5,900	Guéhenno Traversée de la D778	 Rétrécissement	
6,100 à 7,300	Le Mont	 Route étroite sur 1,200 km	
20,500	Plumelec	 Ilots directionnels et rond-point A gauche	
35,300	St Jean Brévelay	 Ilots directionnels et rond-point A gauche	
36,200	St Jean Brévelay	 Ilots directionnels et rond-point A gauche	
37,700	Kerfrolo	 Ilots directionnels centraux	
46,800 à 49,700	Côte de Ihuelgoët	Route étroite sur 2,900 km	

Km	Lieu	Observation	Photo
51,400	Sortie Bignan	 Ilots directionnels et rond-point Tout droit	
54,600	Locminé Entrée Agglomération	 Ilots directionnels et rond-point Tout droit	
55,100	Rue Pierre Guillemot	 Ilots directionnels et rond-point A gauche	
55,700	Rond-point de la Gare	 Ilots directionnels et rond-point A droite	
Circuit Final	150 m après la ligne d'arrivée	 Ilots directionnels et rond-point A gauche	
	au km 5 du circuit final	 Ilots directionnels centraux	
	500 m avant la ligne d'arrivée	 Rond-point, tout droit	

Dimanche 4 août 2013

Circuit final de Locminé
(7,200 km)



	1^{ère} étape 910 € / 20	2^{ème} étape 645 € / 20	3^{ème} étape 910 € / 20	Général Individuel 1215 € / 20
1	175 €	100 €	175 €	200 €
2	100 €	75 €	100 €	150 €
3	75 €	50 €	75 €	125 €
4	60 €	40 €	60 €	100 €
5	50 €	30 €	50 €	90 €
6	50 €	30 €	50 €	80 €
7	50 €	30 €	50 €	70 €
8	50 €	30 €	50 €	60 €
9	50 €	30 €	50 €	50 €
10	50 €	30 €	50 €	40 €
11	20 €	20 €	20 €	30 €
12	20 €	20 €	20 €	30 €
13	20 €	20 €	20 €	30 €
14	20 €	20 €	20 €	30 €
15	20 €	20 €	20 €	30 €
16	20 €	20 €	20 €	20 €
17	20 €	20 €	20 €	20 €
18	20 €	20 €	20 €	20 €
19	20 €	20 €	20 €	20 €
20	20 €	20 €	20 €	20 €

CLASSEMENTS ANNEXES

	PAR POINTS 259 € / 5	GRIMPEUR 259 € / 5	DOLMEN 259 € / 5	JEUNES 259 € / 5	COMBINE 259 € / 5	EQUIPES 259 € / 5
1	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €
2	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €
3	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €
4	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €
5	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

LISTE DES HÔPITAUX

- **Hôpital CHUBERT - VANNES** (Centre Hospitalier Bretagne Atlantique)
20 boulevard Général Maurice Guillaudot (près de la gare SNCF)
56000 VANNES
Téléphone : +33 (0)2 97 01 41 41 (Accueil)
+33 (0)2 97 01 41 30 (Urgences)
- **Centre Hospitalier de PONTIVY**
Kério
56920 NOYAL PONTIVY
Téléphone : +33 (0)2 97 79 00 00 (Accueil)
+33 (0)2 97 79 00 35 (Urgences)
- **Centre Hospitalier de PLOËRMEL**
7 rue Roi Arthur
56800 PLOERMEL
Téléphone : +33 (0)2 97 73 26 26 (Accueil)
+33 (0) 2 97 73 26 65 (Urgences)

COMITE D'ORGANISATION

TROPHEE CENTRE MORBIHAN
BP 70945
56509 LOCMINE CEDEX
FRANCE

Fax : + 33 (0)2 97 60 00 92

E-mail : tropheecentremorbihan@orange.fr

Contacts :

- ☞ Gabriel BERTHELOT
10, résidence de Kérentrée 56500 PLUMELIN
Président du comité d'organisation
Mobile : + 33 (0)6 75 65 53 22
- ☞ Christophe LE DASTUMER
Responsable de l'hébergement
Mobile : + 33 (0)6 24 63 27 35
- ☞ Romain MORICE
Responsable des équipes
Mobile : + 33 (0)6 11 82 70 54

Les classements

MAILLOTS DE LEADER

<p>GENERAL INDIVIDUEL</p> <p><i>La Gazette</i> du Centre Morbihan</p> <p>Pontivy JOURNAL</p>  <p>Le PLOERMELAIS</p>	<p>GENERAL PAR POINTS</p>  <p>BANQUE ET ASSURANCES</p>	<p>MEILLEUR GRIMPEUR</p>  <p>CARRIÈRES</p> 
<p>MEILLEUR JEUNE</p>  <p>CONSTRUCTIONS</p>  <p>Paul DUCLOS Négoce Agricole RÉGUINY</p>	<p>SPRINT INTERMÉDIAIRES</p>  <p>PRO-FERMETURES</p>  <p>d'aucy.</p>	<p>COMBINE</p>  <p>trecobat</p> <p>énergies positives</p>  <p>PCAUD FIOUL</p>

CLASSEMENT PAR ÉQUIPES



TROPHÉE SUPER COMBATIF

